



VILLE de HOUDAN

DÉCISION

DÉCISION N° 2025-DEC-055

RELATIVE À : Consultation n° 2025-020 - Préparation et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire : Attribution

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la Commande publique, et notamment l'article R2123-1 1°,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 43/2021 en date du 26 mai 2021, et notamment le 4° donnant délégation au Maire pour prendre toutes dispositions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la proposition de contrat,

Considérant le besoin urgent et ponctuel de la Ville de Houdan d'assurer la préparation et la livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire en attendant la prise d'effet du nouveau marché au 1^{er} janvier 2026,

Considérant que compte tenu du montant maximum envisagé inférieur à 40 000 € HT, celle-ci a pris la forme d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence, conformément à l'article R2123-1 du Code de la Commande publique,

Considérant que la société CONVIVIO a été sollicitée pour assurer cette prestation transitoire et a présenté un contrat répondant au besoin,

Considérant qu'un crédit est inscrit à cet effet au budget de la Ville,

DÉCIDE

Article 1 : D'attribuer et de signer le **marché n° 2025-020 - Préparation et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire** avec la société **CONVIVIO**, sise Le Château de Bois Himont 76190 BOIS HIMONT, ayant pour numéro de SIRET le 422 873 216 00010, sur la base **des prix unitaires indiqués au contrat et en fonction des quantités réellement exécutées.**

Article 2 : Le marché est conclu à compter du **1^{er} novembre 2025 au 31 décembre 2025.**

Article 3 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville.

Article 4 : Le Maire et la Trésorière Principale Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont copie sera transmise au contrôle de légalité.

À HOUDAN, le 30 octobre 2025

Le Maire,
Jean-Marie TETART



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa transmission au contrôle de légalité, l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalant par principe et sauf exceptions à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration, et d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application «Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.

Objet:

TR: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte

De : actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr <actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr>

Envoyé : vendredi 31 octobre 2025 15:43

À : s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN <secretariat@villehoudan.fr>; backuptdt@berger-levrault.com

Objet : ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2025-10-31(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: HOUDAN

N° de SIREN: 217803105

Numéro Acte de la collectivité locale: 2025_DEC_055

Objet acte: consultation n° 2025 020 préparation et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire : attribution

Nature de l'acte: Contrats, conventions et avenants

Matière: 1.1-Marchés publics

Identifiant Acte: 078-217803105-20251030-2025_DEC_055-CC

Rapport d'erreur(s):
